

SÉANCE DU 23 MAI 2020
Convocation du 18 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué par M. André GÉLÉBART, Maire sortant, s'est réuni à la salle polyvalente.

Étaient présents : Mmes Florence DOUTRELEAU, Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, MM. Alain LANGLOIS, Ludovic GRENIER, Hugo DELHAYE, André GÉLÉBART et Sylvain COTARD, et Mme Catherine DUMAIS formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. COTARD

La séance est ouverte à 17 h 30 par M. Alain Langlois, doyen des membres du Conseil municipal, qui, après appel nominal, a installé dans leurs fonctions de Conseillers municipaux :

Mmes Florence Doutreleau, Marie-Claire Bourcier et Dominique Jonquay, M. Gérard Navarro, Mme Claire Grevrend, MM. Alain Langlois, Ludovic Grenier, Hugo Delhaye, André Gélébart et Sylvain Cotard, et Mme Catherine Dumais.

M. Cotard est nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE HUIS CLOS (délibération n° 2020-6)

À la demande de Mme Doutreleau et de MM. Gélébart et Cotard, M. Langlois soumet au Conseil une demande de huis clos afin que la réunion puisse se dérouler sans public au vu des conditions sanitaires actuelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de la tenue de la présente réunion à huis clos.

ÉLECTION DU MAIRE (délibération n° 2020-7)

M. Langlois procède à l'appel nominal des membres du Conseil, constate que 11 conseillers sont présents et que le quorum est donc atteint.

Il invite ensuite le Conseil à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Il demande qui est candidat.

M. André Gélébart est candidat.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a alors déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
A obtenu :	
M. Gélébart	10 voix

M. André Gélébart ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Maire et immédiatement installé.

M. le Maire remercie les conseillers de l'avoir élu. Il accueille avec plaisir dans l'équipe les 3 nouveaux membres du Conseil pour ces 6 années de travail à venir.

CHOIX DU NOMBRES D'ADJOINTS AU MAIRE (délibération n° 2020-8)

M. le Maire souhaite que l'équipe municipale dispose de 3 Adjointes au Maire afin de gérer au mieux la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de la création de 3 postes d'Adjointes.

ÉLECTION DU 1^{ER} ADJOINT (délibération n° 2020-9)

Il est procédé, sous la présidence de M. Gélébart, Maire nouvellement élu, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.

Mme Doutreleau est candidate.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

Mme Doutreleau	10 voix
----------------	---------

Mme Florence Doutreleau ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamée 1^{er} Adjointe au Maire et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 2^E ADJOINT (délibération n° 2020-10)

Il est procédé à l'élection du 2^e Adjoint dans les mêmes formes.

M. Cotard est candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Cotard	10 voix
-----------	---------

M. Sylvain Cotard ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé 2^e Adjoint au Maire et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 3^E ADJOINT (délibération n° 2020-11)

Il est procédé à l'élection du 3^e Adjoint dans les mêmes formes.

M. Langlois est candidat.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

A obtenu :

M. Langlois 10 voix

M. Alain Langlois ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé 3^e Adjoint au Maire et immédiatement installé.

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire lit la charte de l'Élu local, dont chaque membre du Conseil municipal reçoit un exemplaire.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL

M. le Maire rappelle que pour les communes de moins de 1 000 habitants comme Thiétreville, le conseiller communautaire titulaire est automatiquement le Maire, le conseiller communautaire suppléant est automatiquement le 1^{er} Adjoint.

Il invite ensuite les membres du Conseil municipal à remplir une fiche de renseignements de la Communauté d'agglomération. Grâce à celle-ci les conseillers communautaires recevront leurs convocations aux réunions par mail et les autres membres du Conseil seront tenus informés des dates des différentes réunions.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part des informations suivantes aux membres du Conseil :

- Depuis janvier dernier, la loi précise que les convocations au Conseil municipal sont envoyées par mail. Si des conseillers ne le souhaitent pas, ils doivent le dire afin qu'une convocation papier leur soit adressée.
- La prochaine réunion aura lieu courant juin. Les premières décisions concerneront notamment la composition des commissions, la désignation des délégués aux syndicats intercommunaux, les indemnités aux élus et les délégations données au Maire.
- Le budget, lui, devra être voté avant le 31 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 18 heures.